

# Seconde évaluation intermédiaire des comptes 2012 de l'Etat

## Résultat réjouissant mais prudence de mise

La seconde évaluation du résultat prévisionnel des comptes 2012, établie à fin août 2012, laisse entrevoir un résultat meilleur que lors de la première prévision réalisée en mai 2012 et également meilleur que le budget. Les comptes 2012 devraient se boucler sur un excédent de revenus d'environ 10,4 millions de francs contre un déficit de 17,3 millions prévu au budget alors que la première évaluation prévoyait même une dégradation du déficit à hauteur de 25,4 millions. Le changement de tendance s'explique principalement par une fiscalité des personnes morales qui continue à progresser. La bonne marche des entreprises neuchâteloises se répercute également sur la part de l'impôt fédéral direct (IFD) redistribuée au canton. Les investissements nets sont stables par rapport au budget et à la première prévision. Ils se situent à 60,8 millions. Si le résultat se confirme, les limites du frein à l'endettement seront largement respectées.

### Hausse modérée des charges mais inquiétude quant à la prévoyance sociale

Les charges de fonctionnement augmentent légèrement par rapport au budget 2012, soit 11,9 millions ou 0,6% de plus. Le Conseil d'Etat peut donc être satisfait de cette bonne maîtrise des charges. Comme indiqué lors de la première prévision, la hausse modérée est principalement liée à l'augmentation des charges d'aide matérielle (+13,2 millions dont 8 millions à la charge des communes) constatée suite à la révision de l'assurance-chômage (LACI). D'une manière générale, la croissance régulière des charges de prévoyance sociale, qui préteinte tant l'Etat que les communes, inquiète le Conseil d'Etat. Sans réduire le filet social pour ceux qui en ont besoin, ce dernier est convaincu qu'il y a matière à devenir plus efficace dans la distribution des aides et il se penche actuellement assidûment sur cette problématique.

### Evolution des recettes fiscales toujours très positive

Les recettes de l'impôt sur les personnes morales poursuivent une évolution très favorable. Alors que le budget tablait sur un montant de 154 millions, ce sont finalement 172 millions qui devraient être réalisés, soit 18 millions de mieux. La première prévision prévoyait une recette de 161 millions. La conjoncture encore favorable pour le tissu industriel neuchâtelois a permis de revoir les estimations à la hausse. Il faut rappeler que le résultat 2012 est encore influencé par les bordereaux soldes 2011.

La bonne marche des entreprises neuchâteloises se répercute également sur la part de l'impôt fédéral direct (IFD) redistribuée au canton. L'amélioration est de 11 millions par rapport au budget.

## **Appréciation du Conseil d'Etat**

Le Conseil d'Etat est évidemment satisfait du résultat réjouissant de cette seconde évaluation intermédiaire. Il constate que la politique de maîtrise des charges porte ses fruits et il entend poursuivre sur la voie de la rigueur. Mais du travail reste à accomplir et certains secteurs, tel que la prévoyance sociale, sont sources d'inquiétude.

L'excédent de revenus permet d'entrevoir une marge d'autofinancement nettement supérieure au budget. Fort de cette marge de manœuvre, le Conseil d'Etat réfléchit à l'anticipation de certains investissements afin d'alléger le budget 2013 dont les objectifs sont ambitieux. Il souhaite toutefois maintenir une marge d'autofinancement proche de 100% afin d'éviter tout recours à l'emprunt en lien avec l'exercice 2012.

Pour l'avenir, le Conseil d'Etat reste prudent. Dans un contexte mondial où le luxe continue à bénéficier d'une demande soutenue, les entreprises neuchâteloises s'en sortent bien. Toutefois, cette situation plutôt favorable risque de se fragiliser au cours des prochains mois. L'économie suisse montre d'ailleurs les premiers signes de ralentissement.

### **Pour de plus amples renseignements:**

**Thierry Grosjean, conseiller d'Etat, chef suppléant du DJSF, téal. 032 889 68 00.**

**Nicolas Gigandet, chef du Service financier, tél. 032 889 64 10.**

Neuchâtel, le 18 octobre 2012